

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier Street / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer
Révision à une demande d'offre à commandes
Regional Master Standing Offer (RMSO)
Offre à commandes maître régionale (OCMR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Procurement Strategies Division / Division des stratégies d'acquisition
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, 11C1
Phase III, Tower C
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet Temporary Help Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZN-110002/F	Date 2014-03-11
Client Reference No. - N° de référence du client E60ZN-110002	Amendment No. - N° modif. 001
File No. - N° de dossier 002zn.E60ZN-110002	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZN-002-26793	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2014-01-13	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-12-31	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Riley, Stephanie	Buyer Id - Id de l'acheteur 002zn
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1678 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 997-2229
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: AS SHOWN IN THE RESULTING CALL-UPS	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

LA MODIFICATION 001 A POUR BUT DE MODIFIER LA DOC ET À RÉPONDRE AUX QUESTIONS**MODIFICATIONS**

Cette modification est émise afin d'incorporer « Dispositions relatives à l'intégrité » référé ultérieurement au « Code de conduite » dans la sollicitation à compter du 1er Mars, 2014.

TABLE DES MATIÈRES**Supprimer:****PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes
2. Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

Remplacer par ce qui suit :**PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à la publication d'une offre à commandes
2. Attestations supplémentaires préalables à la publication d'une offre à commandes

On page 20

Supprimer:**PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

Les offrants doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, s'il est établi qu'une attestation est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre à cette demande, l'offre sera également déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes**1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe**

1.1.1 En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - offre des instructions uniformisées 2006 (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2006/15>). La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

Les offrants doivent fournir une liste de noms ou toute autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006 et 2007.

2. Attestations additionnelles préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. À défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

Remplacer par ce qui suit : PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes leur soit émise, les offrants doivent fournir les attestations et renseignements connexes exigés.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent être vérifiées à tout moment par ce dernier. Le Canada déclarera une offre irrecevable, aura le droit de mettre une offre à commandes de côté ou déclarera un entrepreneur en situation de défaut de s'acquitter de l'une ou l'autre de ses obligations aux termes de tout contrat subséquent si l'offrant fournit, sciemment ou non, une attestation jugée fautive pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. Le défaut de répondre et de collaborer à toute demande ou exigence du responsable de l'offre à commandes peut rendre l'offre irrecevable, entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou être considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations préalables à la publication d'une offre à commandes

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Renseignements connexes

- 1.1.1 En présentant une offre, l'offrant atteste que lui-même et ses affiliés respectent les dispositions indiquées à la section 01, Dispositions relatives à l'intégrité – offre des Instructions uniformisées (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2006/16>). Les renseignements connexes requis dans les dispositions relatives à l'intégrité aideront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

2. Attestations supplémentaires préalables à la publication d'une offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre, mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie selon les exigences, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai dans lequel il devra fournir les renseignements requis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai indiqué, l'offrant verra son offre déclarée irrecevable.

On page 27

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

Supprimer:

3.1 Conditions générales

2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

Insert Remplacer par:

3.1 Conditions générales

2005 (2014-03-01), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

On page 41

13. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

Supprimer:

- (c) les conditions générales 2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- (d) les conditions générales 2010B (2013-06-27), Conditions générales - services professionnels (complexité moyenne)

Remplacer par:

- (c) les conditions générales 2005 (2014-03-01), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- (d) les conditions générales 2010B (2014-03-01), Conditions générales - services professionnels (complexité moyenne)

On page 46

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Supprimer:

2.1 Conditions générales

2010B (2013-06-27) Conditions générales - services professionnels (complexité moyenne), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Remplacer par:

2.1 Conditions générales

2010B (2014-03-01) Conditions générales - services professionnels (complexité moyenne),

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60ZN-110002/F

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

002zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60ZN-110002

File No. - N° du dossier

002znE60ZN-110002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question n° 001

Nous sommes un vendeur nouvellement approuvé pour le groupe 1 de l'arrangement en matière d'approvisionnement visant des services professionnels en informatique centrés sur les tâches. À la suite de notre examen des exigences pour présenter une soumission dans le cadre de la demande pour des services d'aide temporaire, nous avons une question précise à poser.

La Demande de soumissions stipule que les soumissionnaires doivent, pour se qualifier, fournir un minimum de 20 noms de ressources d'aide temporaire admissibles distinctes et que les services de ces 20 ressources doivent avoir été facturés à au moins trois (3) clients différents.

Si un employé de notre entreprise, ABC Inc., travaillait auparavant dans une autre entreprise dans la Région de la capitale nationale et qu'il était la principale personne-ressource au sein de cette dernière pour fournir de nombreuses ressources d'aide temporaire qualifiées, pouvez-vous nous indiquer comment ABC Inc. serait en mesure d'utiliser ces soumissions retenues, afin que son offre soit considérée comme présentant des placements et des critères de mérite appropriés en vue de respecter l'exigence d'au moins 20 ressources?

RÉPONSE n° 001

Le fournisseur peut fournir les noms des ressources d'aide temporaire afin de démontrer le(s) placement(s) en rapport avec une classification applicable pour laquelle votre entité juridique (ABC Inc.) a été payée à la suite de services rendus dans la Région de la capitale nationale. Il n'est pas clair si votre entreprise (ABC Inc.) et l'autre entreprise ont conclu une entente de coentreprise. Par conséquent, si votre entité juridique fait partie d'une coentreprise qui soumet une offre dans le cadre de la présente Demande de soumissions, les noms des ressources d'aide temporaire fournis par n'importe quel membre de la coentreprise seront pris en considération, et chaque membre de la coentreprise doit avoir déjà fourni des ressources dans au moins une (1) des classifications faisant l'objet de l'offre pour un groupe.

Conformément à la Demande de soumissions, pièce jointe 1 de la partie 4, Critères d'évaluation obligatoires, O-M2A, O-2B " Expérience de l'offrant : L'offrant peut fournir jusqu'à un maximum de 40 noms de ressources d'aide temporaire, mais il doit fournir un minimum de 20 noms de ressources d'aide temporaire admissibles distinctes.

Pour qu'une ressource soit admissible :

Chaque ressource doit avoir travaillé un minimum de 37,5 heures entre le 20 mai 2006 et la date de clôture de la demande, inclusivement, dans le cadre de services rendus pour lesquels l'offrant a été payé. Les services des 20 ressources admissibles ci-dessus doivent avoir été facturés à au moins trois (3) clients différents situés dans la région de la capitale nationale. "

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.